



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.3/2009/3
15 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales

Septième session
Genève, 29-30 octobre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SEPTIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, Genève,
le jeudi 29 octobre 2009* à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires du Président.
3. Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales.

* De nouvelles procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription, disponible sur le site Web de la Division de l'énergie durable (<http://www.unece.org/energy/>), et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au moins avant le début de la session – c'est-à-dire pour le **15 octobre 2009** au plus tard – soit par télécopie (+41 22 917 0038) soit par courrier électronique (laurence.rotta@unece.org). Les membres des délégations sont priés de se présenter, une heure et demie au moins avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir la carte sur le site Web de la Division de l'énergie durable), pour retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, veuillez téléphoner au secrétariat (poste 74140).

4. Projet de recherche sur les activités extractives du Conseil international des normes comptables.
5. Projet visant à promouvoir la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales en Asie centrale et dans le Caucase.
6. Projets et manifestations prévus en 2009 et 2010 afin de promouvoir la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales.
7. Examen du programme de travail pour 2009-2010.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la réunion.

II. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (ECE/ENERGY/GE.3/2009/3). Les documents établis pour la session seront publiés sur le site Web de la CEE dès qu'ils seront disponibles¹.

Point 2: Observations liminaires du Président

2. Les participants entendront des observations liminaires du Président.

Point 3: Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (2009)

3. À sa sixième session, le Groupe spécial d'experts a examiné le projet révisé de Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales pour 2009 (CCNU-2009) et convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa septième session. À cet égard, les questions ci-après seront examinées:

- a) Révision de la CCNU;
- b) Nécessité et/ou opportunité de disposer de textes venant compléter la CCNU; et
- c) Options en matière de gouvernance de la CCNU.

4. Le Groupe spécial d'experts est convenu, à sa sixième session, de réviser la CCNU de 2004 et d'encourager ses membres à mettre à l'essai le projet de CCNU-2009 dans leurs travaux, tout en reconnaissant qu'il serait nécessaire de l'observer d'un œil critique pour identifier les améliorations à y apporter.

¹ <http://www.unece.org/energy/se/docs/spf7.html>.

5. Les participants examineront une recommandation du Bureau relative à la révision de la CCNU de 2004 qui a été élaborée par l'Équipe spéciale sur la révision de la CCNU (ECE/ENERGY/GE.3/2009/5). Le rapport final de l'Équipe spéciale de la révision de la CCNU sera pris en compte à cet égard (ECE/ENERGY/GE.3/2009/6).
6. Le Groupe spécial d'experts a demandé au Bureau d'établir un document de travail sur les textes complémentaires (règles secondaires) en vue de la révision de la CCNU à partir du rapport de l'Équipe spéciale sur la mise en correspondance et des débats de la cinquième session, notamment ceux sur les besoins en applications relatives aux études sur l'énergie, la gestion des ressources publiques, la gestion des procédures commerciales et la communication d'informations financières (ECE/ENERGY/GE.3/2008/2, par. 18 f)).
7. Un document de travail a été établi par l'Équipe spéciale sur la révision de la CCNU afin d'examiner s'il était nécessaire et/ou souhaitable d'élaborer des spécifications et des lignes directrices pour la CCNU (ECE/ENERGY/GE.3/2009/7). L'approche suivie par l'Équipe spéciale consistait à identifier et évaluer diverses options, qui serviraient de base pour faciliter l'application de la CCNU de 2009.
8. À la lumière du rapport de l'Équipe spéciale sur la révision, et conformément au mandat du Groupe spécial d'experts (ECE/ENERGY/GE.3/2009/2, annexe, par. b i)), les participants examineront la question de savoir s'il est nécessaire et/ou souhaitable d'élaborer des spécifications et des lignes directrices pour la CCNU.
9. En vertu du programme de travail pour 2009-2010, il est demandé au Bureau d'examiner les options de gouvernance de la CCNU et d'inviter le Groupe spécial d'experts à formuler une recommandation au Comité de l'énergie durable à sa dix-huitième session en novembre 2009. Le mandat actuel du Groupe spécial d'experts arrive à terme à la fin de 2009.
10. Les options en matière de gouvernance future de la CCNU seront examinées (ECE/ENERGY/GE.3/2009/8) et une recommandation sera adoptée et présentée au Comité de l'énergie durable à sa dix-huitième session.

Point 4: Projet de recherche sur les activités extractives du Conseil international des normes comptables

11. Le Projet de recherche sur les activités extractives du Conseil international des normes comptables doit publier un document de travail sur une norme internationale en matière d'information financière concernant les activités extractives au troisième trimestre 2009. Le document de travail sera passé en revue car il a trait à la classification des produits issus des activités extractives.

Point 5: Projet visant à promouvoir la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales en Asie centrale et dans le Caucase

12. À la sixième session, le secrétariat a donné un aperçu de la proposition de projet concernant «l'élaboration de spécifications pour la mise en œuvre de la CCNU en Asie centrale et dans le Caucase» qui avait été soumise pour financement à hauteur de 36 000 dollars des États-Unis au titre du budget de coopération technique de la CEE. Il a été décidé que si cette

proposition de projet était approuvée, le Groupe spécial d'experts appuierait sa mise en œuvre. Le financement du projet a été approuvé en avril 2009. L'état d'avancement de sa mise en œuvre sera examiné.

Point 6: Projets et manifestations prévus en 2009 et 2010 afin de promouvoir la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales

13. Tous les projets et manifestations prévus en 2009 et 2010 afin de promouvoir et/ou de mettre à l'essai la CCNU seront examinés, parmi lesquels:

a) Proposition de projet EuroGeoSource concernant un mécanisme de soutien aux politiques de l'Union européenne en vue d'un approvisionnement durable en énergie et en ressources minérales en Europe présentée par le Service géologique des Pays-Bas, le 2 juin 2009. Le Groupe spécial d'experts est devenu membre du Conseil consultatif pour la proposition de projet en question;

b) L'atelier international reprogrammé portant sur le thème: «La CCNU: pratique et théorie», qui doit se tenir en Pologne pendant la deuxième quinzaine de février 2010.

Point 7: Examen du programme de travail pour 2009-2010

14. Le Groupe spécial d'experts aura une occasion d'examiner et de revoir le programme de travail pour 2009-2010, ainsi qu'il a été convenu à la sixième session (ECE/ENERGY/GE.3/2009/2), et de proposer des activités précises additionnelles à réaliser au cours de cette période.

Point 8: Questions diverses

15. Les participants pourront débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et entrant dans le cadre des attributions du Groupe spécial d'experts (annexe du document ECE/ENERGY/GE.3/2009/2). Les membres des délégations sont invités à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président s'ils souhaitent soulever une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9: Adoption du rapport de la réunion
